

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 10 septembre 2018, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

18-09-545

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

18-09-546

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

18-09-547

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AOUT 2018**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 27 aout 2018, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 27 aout 2018.

ADOPTÉE.

18-09-548

**MANDAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON -  
DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de procéder à un exercice de planification stratégique;

CONSIDÉRANT les propositions d'offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres de service faites par le comité de planification stratégique;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'octroyer le mandat d'une démarche de planification stratégique à Raymond Chabot Grant Thorton pour un montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement requis sur présentation de facture.

ADOPTÉE.

18-09-549

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TOLÉRANCE ET DE SERVICE  
RELATIVE AU DÉPÔT DE NEIGE SUR UN TERRAIN PUBLIC**

CONSIDÉRANT qu'une entente de tolérance et de service relative au dépôt de neige sur un terrain public a été signée en mai 2017 et échue depuis avril 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville désire renouveler ladite entente jusqu'en septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de renouveler, à compter des présentes, l'entente relative au dépôt de neige sur un terrain public intervenue avec mesdames Muriel Paquette, Chantal Paquette et Michelle Paquette et monsieur Marcel Vanier selon les mêmes termes, et ce, jusqu'en septembre 2019.

ADOPTÉE.

18-09-550

**EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-66 -  
ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement d'agglomération de Mont-Laurier A-66;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de décréter un emprunt temporaire de 425 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro A-66, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville de Mont-Laurier la somme de 425 000 \$ sur le règlement numéro A-66.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Laurier, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

18-09-551

**APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOUT 2018**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois d'aout 2018, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement : chèques émis	894 367,88 \$
Activités de fonctionnement :	
-chèques émis	815 893,42 \$
-paiements électroniques	336 919,53 \$

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

18-09-552

**PROCÉDURES DE SAISIE IMMOBILIÈRE - 8753-61-6721**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a prolongé le contrat de services professionnels de maître Roger Rancourt, avocat, à titre de procureur de la Ville, pour la prochaine année en vue de procéder à la perception des comptes en souffrance;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires appropriées jusqu'à la saisie immobilière de l'immeuble dans le dossier portant le matricule 8753-61-6721.

ADOPTÉE.

18-09-553

**PROCÉDURES DE SAISIE IMMOBILIÈRE - 7960-69-0897**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a prolongé le contrat de services professionnels de maître Roger Rancourt, avocat, à titre de procureur de la Ville, pour la prochaine année en vue de procéder à la perception des comptes en souffrance;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires appropriées jusqu'à la saisie immobilière de l'immeuble dans le dossier portant le matricule 7960-69-0897.

ADOPTÉE.

18-09-554

**PROCÉDURES DE SAISIE IMMOBILIÈRE - 7855-27-5820**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a prolongé le contrat de services professionnels de maître Roger Rancourt, avocat, à titre de procureur de la Ville, pour la prochaine année en vue de procéder à la perception des comptes en souffrance;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires appropriées jusqu'à la saisie immobilière de l'immeuble dans le dossier portant le matricule 7855-27-5820.

ADOPTÉE.

18-09-555

**PROCÉDURES DE SAISIE IMMOBILIÈRE - 8157-88-6214**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a prolongé le contrat de services professionnels de maître Roger Rancourt, avocat, à titre de procureur de la Ville, pour la prochaine année en vue de procéder à la perception des comptes en souffrance;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires appropriées jusqu'à la saisie immobilière de l'immeuble dans le dossier portant le matricule 8157-88-6214.

ADOPTÉE.

18-09-556

**PROCÉDURES DE SAISIE IMMOBILIÈRE - 7457-39-6724**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a prolongé le contrat de services professionnels de maître Roger Rancourt, avocat, à titre de procureur de la Ville, pour la prochaine année en vue de procéder à la perception des comptes en souffrance;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires appropriées jusqu'à la saisie immobilière de l'immeuble dans le dossier portant le matricule 7457-39-6724.

ADOPTÉE.

18-09-557

**PROCÉDURES DE SAISIE IMMOBILIÈRE - MATRICULES 7559-06-8167  
ET 7458-81-6977**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a prolongé le contrat de services professionnels de maître Roger Rancourt, avocat, à titre de procureur de la Ville, pour la prochaine année en vue de procéder à la perception des comptes en souffrance;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires appropriées jusqu'à la saisie immobilière des immeubles dans les dossiers portant les matricules 7559-06-8167 et 7458-81-6977.

ADOPTÉE.

18-09-558

**CRÉATION DU PROJET S18-418 ET AFFECTATION DU SURPLUS  
POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU  
TOIT DE L' HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de réfection d'une partie du toit de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la soumission VML-G-18-17 et la recommandation de monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Module qualité du milieu, en date du 30 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de réfection d'une partie du toit de l'hôtel de ville, pour un montant de 55 000 \$.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 55 000 \$ du surplus et à l'affecter à l'état des activités d'investissement, pour servir de financement au projet S18-418 ainsi créé.

ADOPTÉE.

18-09-559

**CRÉATION DU PROJET R18-419 ET EMPRUNT AU FONDS DE  
ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE  
POMPE SUBMERSIBLE HP 70 POUR LA STATION 5A POUR LE  
SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'une pompe submersible HP 70 pour la station 5A pour le Service de traitement des eaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de décréter un emprunt temporaire au montant de 70 307,23 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition d'une pompe submersible HP 70 pour la station 5A pour le Service de traitement des eaux, au montant de 76 995,58 \$, la différence de 6 688,35 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2019 à 2023 inclusivement, par versements de 14 061,43 \$ la première année et de 14 061,45 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 70 307,23 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R18-419.

ADOPTÉE.

18-09-560

**DEMANDE DE REFINANCEMENT ET DE FINANCEMENT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 160 000 \$**

CONSIDÉRANT qu'un refinancement de certains règlements d'emprunt doit être effectué le 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que des travaux prévus à divers règlements sont terminés ou en voie de l'être;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'autoriser la trésorière à adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin de procéder à l'émission d'obligations pour et au nom de la Ville, pour refinancer certains règlements et en financer de nouveaux, selon la liste suivante :

Règlements		Ville	Tiers
<b>Refinancement du 9 octobre 2018 :</b>			
75	Construction de l'usine d'eau potable	60 400 \$	
210	Casiers de piscine	9 500 \$	
212	Programme rénovation Québec	48 900 \$	
224	Travaux Lépine PIQM		697 900 \$
224	Travaux Lépine TECQ		704 500 \$
227	Travaux Lépine entente promoteur	146 800 \$	
228	Parc Toussaint-Lachapelle	71 900 \$	
A-48	Camion utilitaire incendies	30 200 \$	
A-49	Unité d'urgence incendies	264 800 \$	
236	Camion 10 roues et camionnette	70 900 \$	
238	Trottoirs	83 200 \$	
	<b>Total du refinancement :</b>	<b>786 600 \$</b>	<b>1 402 400 \$</b>
<b>Nouveau financement :</b>			

274	Mise à niveau piscine	14 000 \$	
285	Chemins ruraux 2016 AIRRL	71 903 \$	48 289 \$
289	Mise à niveau Maison de la culture	21 000 \$	
301	Chemins ruraux 2017 AIRRL		240 000 \$
303	Gloriette, clôture et sentier	70 000 \$	
304	Eau et égout route Eugène-Trinquier	145 000 \$	
305	Infrastructure rue Desormeaux	360 000 \$	
313	Chemins ruraux 2018 AIRRL		630 808 \$
318	Chargeur et souffleuse attachable	370 000 \$	
	<b>Total du nouveau financement :</b>	<b>1 051 903 \$</b>	<b>919 097 \$</b>
	<b>Sous-total de l'émission :</b>	<b>1 838 503 \$</b>	<b>2 321 497 \$</b>
	<b>Grand total de l'émission :</b>	<b>4 160 000 \$</b>	

ADOPTÉE.

18-09-561

**SIGNATURE D'UN BAIL RELATIF AU PRÊT DE LOCAL ET TERRAINS POUR LA CULTURE MARAÎCHÈRE SITUÉS SUR LE TERRAIN DE L'HÔTEL DE VILLE**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail relatif au prêt de local et terrains pour la culture maraîchère situés sur le terrain de l'hôtel de ville, sis au 300, boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier, et ce, pour une période de 3 ans, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente résolution rescinde la résolution numéro 18-07-433 adoptée le 9 juillet 2018 par le conseil municipal.

ADOPTÉE.

18-09-562

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION DU HOCKEY MINEUR POUR LES CATÉGORIES MAHG 1 À MAHG 4**

CONSIDÉRANT l'article 4 de la disposition générale du règlement numéro 95-28;

CONSIDÉRANT la diminution du nombre d'inscriptions au hockey pour les catégories MAHG 1 à MAHG 4;

CONSIDÉRANT que la Ville favorise l'activité physique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite apporter sa contribution aux familles et aux jeunes qui hésitent à s'inscrire au hockey, en prolongeant la période d'inscription, sans frais de retard;

CONSIDÉRANT que pendant cette période supplémentaire, les enfants pourront s'assurer de leur intérêt pour le hockey;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de prolonger la

période d'inscription pour les catégories MAHG 1 à 4 (année de naissance 2010 à 2014) jusqu'au 31 octobre 2018 pour compléter et défrayer ses couts d'inscription pour la saison de hockey 2018-2019, et ce, sans frais de retard.

ADOPTÉE.

18-09-563

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-18-17 POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour la réfection d'une partie de la toiture de l'hôtel de Ville, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 29 aout 2018 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-18-17;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Les Toitures J.L.P. Bélanger inc.	49 000,00 \$
Toiture de la Lièvre inc.	59 825,61 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'adjuger à Les Toitures J.L.P. Bélanger inc. la soumission VML-G-18-17 pour la réfection d'une partie de la toiture de l'hôtel de Ville, au prix de 49 000,00 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au projet S18-418.

ADOPTÉE.

18-09-564

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-18-18 POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC SOUFFLEUSE AMOVIBLE**

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour l'achat d'un chargeur sur roues avec souffleuse amovible, qu'elles étaient reçues jusqu'au 29 aout 2018 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-18-18;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

<u>Nortrax Québec inc.:</u>	
Chargeur John Deere 624 KII 2018, 75 heures d'utilisation	265 750 \$

Souffleuse Larue D50 2018, 40 heures d'utilisation	132 300 \$
Souffleuse Larue D50 2018, 0 heure d'utilisation	139 300 \$

Toromont Cat Québec :

Chargeur Caterpillar 938M 2018, 40 heures d'utilisation	269 125 \$
Chargeur Caterpillar 938K 2017, 300 heures d'utilisation	273 571 \$
Souffleuse Larue D50 2018, 40 heures d'utilisation	130 000 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres des différentes combinaisons de chargeur et souffleuse a démontré que la proposition du chargeur John Deere 624 KII 2018, 75 heures d'utilisation et de la souffleuse Larue D50 2018, 40 heures d'utilisation était conforme et la moins élevée au montant total de 398 050 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger à Nortrax Québec inc. la soumission VML-G-18-18 pour l'achat d'un chargeur sur roues avec souffleuse amovible, au prix de 398 050 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est applicable au règlement numéro 318.

ADOPTÉE.

18-09-565

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-18-19 POUR LE DÉNEIGEMENT DES ÉDIFICES MUNICIPAUX DU SECTEUR DES RUISSEAUX**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour le déneigement des édifices municipaux du secteur Des Ruisseaux, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 29 août 2018 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-18-19;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue, avant taxes, est la suivante :

Gaétan Lacelle Excavation inc.	7 300 \$;
--------------------------------	-----------

CONSIDÉRANT que la soumission a été remise à monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT que les deux autres entrepreneurs invités, soit Gaston Gougeon Excavation et Aménagements Girouard, n'ont pas déposé d'offres;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'adjuger à Gaétan Lacelle Excavation inc. la soumission VML-G-18-19 pour le déneigement des

édifices municipaux du secteur Des Ruisseaux, au prix de 7 300 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

18-09-566

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-18-24 POUR L'ACHAT D'UNE POMPE SUBMERSIBLE 70HP POUR LE SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat d'une pompe submersible 70hp pour le Service de traitement des eaux, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 5 septembre 2018 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-18-24;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Solutions d'eau Xylem	66 967,24 \$
Carrefour industriel L.D.G.	75 674,34 \$
Moteurs et pompes Mont-Tremblant inc.	81 520,00 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'adjuger à Solutions d'eau Xylem la soumission VML-G-18-24 pour l'achat d'une pompe submersible 70hp pour le Service de traitement des eaux, au prix de 66 967,24 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

18-09-567

**ACHAT DE PUBLICITÉS DANS L'ÉDITION 2018-2019 DE LA CARTE DES SENTIERS MOTONEIGE LAURENTIDES ET DE LA CARTE RÉGIONALE LAURENTIDES QUAD AVENTURE**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'acheter des publicités dans l'édition 2018-2019 de la carte des sentiers motoneige Laurentides et de la carte régionale Laurentides Quad aventure produites par Tourisme Laurentides en partenariat avec le Centre local de développement d'Antoine-Labelle, pour un format de ¼ de page chacune, aux couts respectifs de 500 \$ et 765 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à émettre le paiement requis à l'ordre du Tourisme Laurentides sur réception de la facture.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

18-09-568

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).